

NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET 2026

L'article L. 2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

1. LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Au cours de l'année, après le vote du budget, la commune peut :

- percevoir de nouvelles recettes
- décider d'engager une nouvelle dépense (travaux urgents, opportunité, ...)
- ajuster une dépense – réduire un chapitre pour en alimenter un autre

Ces ajustements du budget s'appellent des décisions modificatives ; elles sont votées par le conseil municipal.

Le budget 2026 a été voté le 25 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, ainsi qu'un volume d'investissements nécessaires au développement de la commune ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de la Collectivité de Corse, de l'Office de l'environnement de la Corse ou de l'État chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité :

- la section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel ...).
- la section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux, achats de matériels...).

2. LES DONNÉES COMMUNALES

Évolution de la population :

2010	2015	2021	2024
163 habitants	162 habitants	177 habitants	197 habitants

Evolution du nombre de logements par catégorie

Catégorie de logement	2010	2015	2021
Résidences principales	69	74	84
Résidences secondaires et logements occasionnels	208	248	261
Logements vacants	18	2	5
Total	296	323	350

Tableau des effectifs communaux :

Catégorie du personnel	2024	2025
Fonctionnaire	4	5
Contractuel	3	0
Contractuel saisonnier	5	4
Total	12	9

3. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer son quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux. Par comparaison avec le budget d'un foyer, on a d'un côté les revenus (salaires, autres...) et de l'autre toutes les dépenses quotidiennes : loyer, alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...

Pour notre commune :

– [Les recettes de fonctionnement](#) correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

– [Les dépenses de fonctionnement](#) sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation en énergie des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

En dépenses :

- Les dépenses générales : elles regroupent les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les primes d'assurance, les honoraires, les fêtes et cérémonies et les animations.
- Les dépenses de personnel : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel et la médecine du travail.
- L'atténuation de produits : ce chapitre comprend le Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC). Il s'agit d'un fonds prélevé sur les communes avec de fortes ressources pour être redistribué aux communes défavorisées.
- Les charges de gestion courante : il s'agit des indemnités versées aux élus et charges afférentes, des subventions versées aux associations, etc.
- Les charges financières : ce sont les intérêts des emprunts contractés.

En recettes :

- Les produits des services et du patrimoine : ces recettes proviennent des redevances d'occupation du domaine public, des horodateurs, des FPS, des concessions dans le cimetière.
- Les impôts et taxes : il s'agit des impôts locaux et des compensations.
- Les dotations et participations : il s'agit des dotations de l'État (dotation forfaitaire, dotation aux élus locaux, Ces dotations attendues de l'État s'élèveront à 32547 €, soit une baisse de 7075 euros par rapport à l'année dernière.
- Les produits de gestion courante : ils correspondent aux sommes encaissées au titre des loyers des logements communaux et des baux des terrains à Purtiddolu .

C) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026,

- concernant les ménages
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.29%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.04%
 - Taxe d'habitation : 14.44 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 420 417 €.

Les taux sont inchangés depuis plus de 20 ans sauf pour les résidences secondaires dont la taxe d'habitation a été majorée de 40 % depuis 2024.

4. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement recouvre tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

– en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux...

– en recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus .

b) Les principaux projets de l'année 2026

- Aménagements paysagers place de Campomoro et abords église de Belvédère
- Construction d'un hangar pour le service technique
- Agrandissement du cimetière communal

c) Les subventions d'investissement obtenues

- De l'État : DETR (Aménagement paysager Place de Campomoro et aménagement paysager église de Belvédère). Ces projets sont consultables sur le site internet de la Commune dans la rubrique projets en cours.
- De la Collectivité de Corse : étude faisabilité bâtiment communal,
- De l'agence de l'eau, de Mediterranean Marine Initiative | WWF France , de l'office de l'environnement dans le cadre des études pour la mise en place de la ZMEL

5. LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET 2026

1-La section de fonctionnement

Pour 2026, les dépenses de fonctionnement sont prévues pour un montant total de 1 721 332,10 € répartis en dépenses réelles pour 1 373 385,76 € et en dépenses d'ordre pour 347 946,34 €.

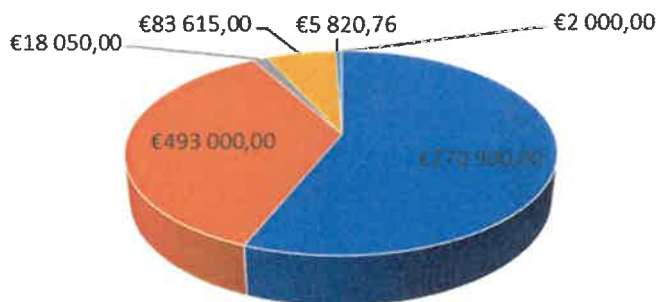
Dépenses

	BP 2025	BP 2026
Charges à caractère général	672 076,26 €	770 900,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	413 626,00 €	493 000,00 €
Atténuations de produits	11 450,00 €	18 050,00 €
Autres charges de gestion courante	79 941,00 €	83 615,00 €
Charges financières	6 641,70 €	5 820,76 €
Charges spécifiques	2 000,00 €	2 000,00 €
Sous Total dépenses réelles	1 185 734,96 €	1 373 385,76 €

Virement à la section d'investissement	316 065,75 €	332 533,34 €
Dotations aux amortissements	15 413,00 €	15 413,00 €
Sous Total dépenses d'ordre	331 478,75 €	347 946,34 €

Total des dépenses de fonctionnement	1 517 213,71 €	1 721 332,10 €
---	-----------------------	-----------------------

Dépenses réelles de fonctionnement



- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges spécifiques

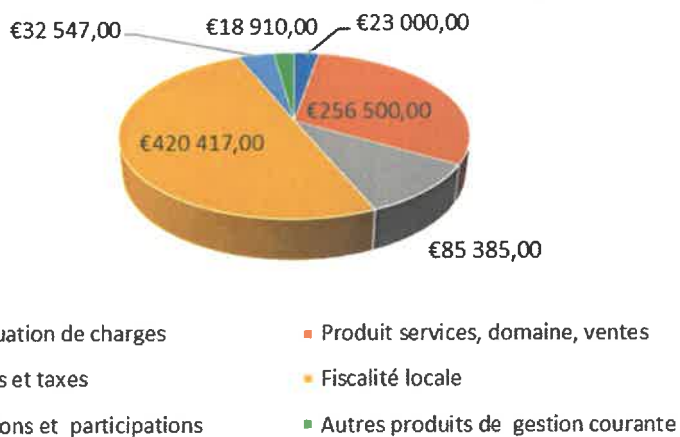
Recettes

	BP 2025	BP 2026
Atténuation de charges	22 000,00 €	23 000,00 €
Produit services, domaine, ventes	212 347,00 €	256 500,00 €
Impôts et taxes	82 928,00 €	85 385,00 €
Fiscalité locale	418 277,00 €	420 417,00 €
Dotations et participations	39 622,00 €	32 547,00 €
Autres produits de gestion courante	15 263,00 €	18 910,00 €
Sous Total recettes réelles	790 437,00 €	836 759,00 €

Résultat reporté	726 776,71 €	884 573,10 €
Sous Total recettes d'ordre	726 776,71 €	884 573,10 €

Total des recettes de fonctionnement	1 517 213,71 €	1 721 332,10 €
---	-----------------------	-----------------------

Recettes réelles de fonctionnement

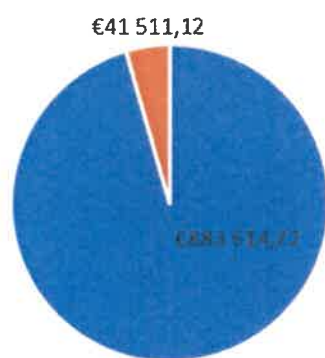


2-La section d'investissement

Dépenses (y compris Reste à réaliser)

	BP 2025	BP 2026
Dépenses d'équipements et de travaux	493 363,69 €	883 614,72 €
Total des dépenses d'équipement	493 363,69 €	883 614,72 €
Emprunts et dettes assimilées	44 069,06 €	41 511,12 €
Total des dépenses financières	44 069,06 €	41 511,12 €
Total des dépenses réelles	537 432,75 €	925 125,84 €
Solde d'exécution N-1	- €	- €
Total des dépenses d'investissement	537 432,75 €	925 125,84 €

Dépenses d'investissement 2026

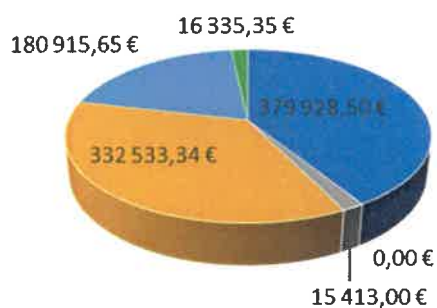


■ Dépenses d'équipements et de travaux ■ Emprunts et dettes assimilées

Recettes (y compris RAR)

	BP 2025	BP 2026
Subventions d'investissements	98 720,00 €	379 928,50 €
Total des recettes d'équipement	98 720,00 €	379 928,50 €
Dotations et fonds divers	19 822,00 €	0,00 €
Total des recettes financières	19 822,00 €	0,00 €
Total des recettes réelles	118 542,00 €	379 928,50 €
Opération d'ordre	15 413,00 €	15 413,00 €
Virement de la section de fonctionnement	316 065,75 €	332 533,34 €
Total des recettes d'ordre	331 478,75 €	347 946,34 €
Affectation au compte 1068	0,00 €	180 915,65 €
Solde d'exécution positif reporté	87 412,00 €	16 335,35 €
Total des recettes investissement cumulés	537 432,75 €	925 125,84 €

Recettes d'investissement 2026



- Subvention d'investissements
- opération d'ordre
- Affectation au compte 1068
- Dotations et fonds divers
- Virement de la section de fonctionnement
- Solde d'exécution positif reporté

3-Récapitulatif de la section d'investissement

	Dépenses de la section Investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement proposés au titre du présent budget	703 221.84 €	884 137.49 €
Restes à réaliser	221 904 €	24 653 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	16 335.35 €
Total de la section d'investissement	925 125.84 €	925 125.84 €